

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM SEANCE DU 29 JUN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués : - en exercice : 30 - présents : 16 - procurations : 06 - votants : 22

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme ABRIOUX Sylvette** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. GONNET Arnaud** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. GONTHIER Gilles** délégué de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LAINEZ Sylvie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme MERIOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes champagne Boischauts.

SUPPLEANT : **M. LABLANCHE Francis** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts (suppléant de M. MAURICEAU Christophe) ; **M. CHABENAT Jean-Michel** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts (suppléant de M. METIVIER Philippe) ; **M. ÉTIENNE Jean-Claude** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts (suppléant de M. RENAUDAT Fabrice).

PROCURATIONS : **M. BONNET Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. JOLY Sylvain ; **Mme CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. CHABANCE Fabrice ; **M. HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. GONTHIER Gilles ; **M. LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. NORMAND Franck ; **M. QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts a donné procuration à Mme MALLET Armelle ; **Mme SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts a donné procuration à M. Éric VAN REMOORTERE.

ÉTAIT EXCUSÉ : **M. LAUVERGEAT Patrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LE GRANDIC Patricia** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. MNICH Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. TAILLANDIER Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher.

ÉTAIENT ABSENTS : **M. AUDEBERT Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. BODIN Olivier** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ;

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM - SEANCE DU 29 juin 2023

Nombre de délégués		L'an deux-mille-vingt-trois
En exercice	: 30	Le 29 juin
Présents	: 16	Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M
Procurations	: 06	dûment convoqué s'est réuni en session
Votants	: 22	ordinaire, sous la présidence de
Pour	: 22	M. Éric VAN REMOORTERE
Contre	: 00	Date de convocation : Le 22 juin 2023
Abstention	: 00	

N° : 230629_01

OBJET : Autorisation de signature des groupements de commandes :

Le SYCTOM va devoir mettre plusieurs marchés publics pour permettre de désigner des prestataires pour assurer la gestion des déchets verts, le transport des emballages vers le centre de tri du SYTOM de Châteauroux et dans un avenir proche le transport des OMR vers le site d'enfouissement.

La Communauté de Communes du Pays d'Issoudun (CCPI) étant dans les mêmes obligations, il a été proposé de réaliser des groupements de commande pour réaliser les consultations.

En conséquence, il est demandé au comité de bien vouloir autoriser M. le président à signer la convention cadre prévoyant ces groupements de commandes.

Proposition du bureau : Avis favorable

Délibération :

Vu le CGCT

Vu le code de la commande publique

Vu les statuts du SICTOM

Après avoir entendu l'exposé, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le président à signer la convention cadre permettant de prévoir les futurs groupements de commandes permettant le recrutement de prestataires pour assurer la gestion des déchets verts, le transport des emballages vers le centre de tri du SYTOM de Châteauroux et les OMR vers les sites d'enfouissement.

Le secrétaire de séance
M. GONNET ARNAUD

Pour exécuter

M. Éric VAN REMOORTERE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 04/07/2023

Publié ou Notifié le : 05/07/2023

